

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE KHENCHELA
DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

NIF 408016000040049

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
DE LA CONVENTION**

Conformément aux dispositions du décret N° 15/247 du 16 septembre 2015 correspondant au 02 dhou el hidja 1436 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, La Direction de la Santé et de la Population de la Wilaya de Khenchela informe les établissements ayant participé à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N° 11/2025 Concernant " Acquisition des équipements collectifs pour les 18 établissements publics hospitaliers de proximité (LOT N° 01: acquisition des équipements d'hémodialyses) "

Paru aux quotidiens « EL MAWID EL- YAOUMI » en ARABE et «LE MEDiateur MAGHREBIN» EN FRANÇAIS en date du : 22/10/2025, et faisant suite aux résultats de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres et selon les critères d'évaluation prévus au cahier des charges que la convention est attribuée provisoirement comme suit :

DESIGNATION DES LOTS	ETABLISSEMENT	NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE	MONTANT DE L'OFFRE FINANCIERE APRES VERIFICATION	DELAI DE LIVRAISON	NOTE TECHNIQUE
LOT N° 01	SARL IMC INDUSTRIES MEDICO- CHIRURGICALES - ALGER -	099916000780112	10.234.000.00 DA	05 JOURS	95 PTS

Les soumissionnaires désirant consulter l'évaluation technique et financière de leurs soumissions, peuvent se présenter à la direction de la santé et de la population de la wilaya de Khenchela cité 440 lgts SONATIBA bureau de planification. Dans les trois (03) jours qui suivent la première publication de l'avis d'attribution provisoire. Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret cité ci-dessus tout soumissionnaire contestant le choix opéré, peut introduire un recours auprès du comité des marchés dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution de cet avis.